

Conseil d'administration du CCAS

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE JEAN BOSSIERE

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 (inscriptions réelles et inscriptions d'ordre) concernant le Budget Annexe de la Résidence Autonomie Jean Bossière se chiffre à **893 888 €** en Fonctionnement et à **4 904.80 €** en Investissement, soit un Total de **898 792.80 €**.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
893 888 €	893 888 €	4 904.80 €	4 904.80 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.